



Contact entre détective et personne recherchée

Par **Laiyse**, le **10/10/2019** à **15:42**

Est-ce qu'un détective privé peut aller à la rencontre de la personne recherchée et lui demander s'il accepterait de communiquer un moyen de contact à l'adresse du demandeur ? Ou que le demandeur fasse parvenir un message de sa part à l'enquêteur qui lui le transmettra à la personne recherchée ?

Par **Detective AIRP06**, le **03/11/2019** à **12:03**

Bonjour,

Effectivement, vous pouvez mandater un détective privé pour effectuer une recherche de personne (généralement il s'agit d'un membre de la famille dont on a perdu la trace).

Selon le principe du respect de la vie privée, la loi fait obligation au détective d'obtenir l'accord de la personne recherchée, pour communiquer son adresse ou ses coordonnées téléphoniques à celui ou à celle qui souhaite le contacter.

Le détective peut lui faire parvenir un message de votre part.

En cas de refus, vous n'obtiendrez aucun renseignement la concernant.